



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 6 mars 2018

L'ADMINISTRATION SOUFFLE LE CHAUD ET LE FROID.

Le 6 mars, s'est tenu un Comité Technique de Réseau (CTR) présidé par Antoine Magnant, chef du service des ressources humaines. Deux sujets figuraient à l'ordre du jour : la création d'un pôle national d'apurement administratif et un point de situation des travaux informatiques et du volet ressources humaines relatifs au projet SIRHIUS, système d'information des ressources humaines destiné à remplacer AGORA.

Les CTR se suivent et ne se ressemblent pas et le moins que nous puissions dire est que l'administration souffle le chaud et le froid.

Compte tenu de l'actualité, les déclarations liminaires et les réponses de l'administration furent l'occasion d'un échange sur les missions de la DGFIP et l'impact potentiel tant des annonces du premier ministre que des conclusions à venir de CAP 2022. Vous trouverez la déclaration liminaire de **F.O.-DGFIP** à la fin de ce compte rendu.

Les CTR se suivent et ne se ressemblent pas et le moins que nous puissions dire est que l'administration souffle le chaud et le froid. Autant en effet, les propos du Directeur Général lors du CTR du 30 janvier dernier étaient inquiétants, autant ceux du DRH se veulent rassurant et se rapprochent de ceux tenus par le Directeur Général Adjoint, Vincent Mazauric, avant son départ lors du CTR du 12 octobre 2017. À l'époque, il nous avait rappelé que la DGFIP est un grand service public, insisté sur le fait que les suppressions d'emplois diminuaient plutôt et que le taux d'effort de la DGFIP était moindre que celui d'autres ministères notamment de

l'écologie. Pour autant, selon son analyse, cela ne dispensait pas de se poser des questions sur l'exercice des missions y compris dans le cadre du Comité d'Action Publique (CAP 2022).

« Est ce que tout ça ressemble à une administration qui s'apprête à s'éteindre ? »

Il était ensuite revenu sur le niveau des recrutements dans les services sur les deux dernières années (3 161 en 2016 et 3 054 en 2017) et indiqué le volume prévu en 2018 soit 4 237. « Est ce que tout ça ressemble à une administration qui s'apprête à s'éteindre ? » nous avait-il dit. Mais, avait-il ajouté : « aucun monde (lire la DGFIP) ne peut se concevoir comme auto-centré et notre compétence, probité et efficacité ne doit pas se transformer en raideur et en erreur sur le sens de notre travail » (sous entendu, vous refusez tout changement). En conclusion, il avait considéré que la DGFIP était à la manœuvre sur les chantiers transverses des simplifications administratives et que « nous avons beaucoup de choses positives à faire valoir sur l'ensemble des missions ».

Une expérimentation d'agences comptables proposée aux collectivités locales importantes volontaires.

Pourtant, le 30 janvier, le Directeur Général nous avait clairement indiqué que dans le cadre des conclusions de cap 2022, la DGFIP serait inévitablement mise à contribution. Il avait notamment insisté sur une expérimentation d'agences comptables proposée aux collectivités locales importantes volontaires. Dans la même

veine, il avait aussi évoqué un réseau de recouvrement unique des recettes fiscales et sociales qui pourrait être celui des URSSAF.

La DGFIP se situe au croisement des 5 chantiers transversaux de modernisation de l'État.

Il s'était également longuement exprimé sur la nécessité de dématérialisation croissante, considérant que l'obligation de déclaration des revenus en ligne y conduirait de fait. Toujours dans le même ordre d'idée, il avait esquissé de futurs recrutements de contractuels dans la sphère du contrôle fiscal notamment afin d'exploiter les algorithmes car nous n'aurions pas les compétences en interne. Compte tenu du fait que la DGFIP se situe au croisement des 5 chantiers transversaux de modernisation de l'État : simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable, les propos tenus semblaient en cohérence.

La proportion de notre future contribution aux suppressions d'emplois serait moindre selon la Direction Générale.

Aussi le changement de discours du 6 mars n'en est que plus surprenant. Ainsi, le président de séance a repris à son compte les propos tenus le 12 octobre par Vincent Mazauric. Il a notamment considéré que comme nous avons beaucoup contribué aux suppressions d'emplois au regard de ce que nous représentons dans les effectifs de la fonction publique d'État, la proportion de notre future contribution aux suppressions d'emplois serait moindre.

Seul le principe des agences comptables serait arrêté.

Selon son analyse, la DGFIP pourrait bénéficier de la manne financière destinée à accompagner les projets de modernisations. Seul le principe des agences comptables serait arrêté. Sur ce point, il n'y aurait aucune inquiétude à avoir de son point de vue, puisque les collectivités locales ne seraient pas pressées de financer leur service comptable alors qu'elles profitent gratuitement de nos compétences. Sur le réseau de recouvrement, il s'est appuyé sur le transfert du recouvrement de la TVA à l'importation des Douanes vers la DGFIP dans le cadre duquel la

DGFIP a démontré son savoir-faire pour éliminer toute inquiétude sur ce point. En tout état de cause, les conclusions de CAP 2022 devraient être rendues publiques courant avril et selon son analyse, ce ne serait pas à la DGFIP que ça bougerait le plus.

Notre propos fut suivi d'un silence évocateur.

À **F.O.-DGFIP**, nous ne partageons pas cet optimisme béat et nous en voulons pour preuve la réaction à notre intervention sur le devenir du comptable public dans le secteur public local. Nous avons en effet, évoqué l'éventualité que le gouvernement ait pu laisser entendre aux élus locaux que la suppression programmée de la taxe d'habitation avait fortement mécontenté, qu'elle pourrait être assortie de la disparition du comptable public. Dans ce cadre, l'acharnement du Ministre à se répandre sur les doublons que constitueraient les postes comptables dans le secteur public local semble limpide. Une telle évocation aurait normalement dû déclencher une salve de dénégations et l'administration nous aurait juré la main sur le cœur que : « mais non, mais non qu'allez vous imaginer ? Il n'en fut rien et notre propos fut suivi d'un silence évocateur.

Les deux points de l'ordre du jour présentés pour avis avaient été précédés de groupes de travail les 4 décembre et 9 octobre 2017. Aussi, afin de ne pas alourdir inutilement les débats avon-nous rapidement rappelé nos positions et relayés les inquiétudes des agents.

Sur la création du Pôle National d'Apurement Administratif (PNAA) à Rennes au 1er septembre 2018, nous nous sommes notamment étonnés du fait qu'au cas d'espèce, la DGFIP raisonne à l'inverse des autres concentrations de structures.

La cohérence ne constitue donc pas la colonne vertébrale de cette décision.

Ainsi, sur le secteur hospitalier, notre direction a pris prétexte de la carte des Groupements Hospitaliers de Territoires pour tendre vers un objectif de 135 trésoreries hospitalières (658 aujourd'hui).

De même, sur le secteur fiscal (contentieux fiscal d'assiette), des pôles juridictionnels ont été créés dans les directions sièges de Tribunaux Administratifs en phase avec la cartographie de ces derniers.

Autre exemple, en matière de gestion des consignations, la réorganisation de la Caisse des Dépôts a été prise en compte pour aboutir à seulement 2 pôles à Nantes et Lyon.

Et pour l'apurement administratif ? Rien de tout ça puisqu'il n'y a pas de modification notable de la cartographie des chambres régionales des comptes. La cohérence ne constitue donc pas la colonne vertébrale de cette décision.

F.O.-DGFIP a aussi relevé que, une fois de plus, **les spécificités ultra-marines ne sont pas reconnues par l'administration** ; ce qui est un comble puisque la Cour des Comptes insistait sur cette spécificité.

Et **F.O.-DGFIP** de déplorer une fois de plus **l'utilisation abusive de l'alibi de la professionnalisation** rendant obligatoire la concentration. C'est insultant pour les personnels en cause et **F.O.-DGFIP** combattrait toujours cet argument.

F.O.-DGFIP s'est aussi inquiété de l'accroissement de la charge de travail de l'implantation rennaise générée par le transfert de l'activité auparavant traitée à Clermont-Ferrand (Service des Établissements publics locaux d'Enseignement).

La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé à l'administration les assurances RH données lors du [groupe de travail du 4 décembre dernier](#) sur le maintien des implantations de Toulouse et Rennes et saura le lui rappeler le cas échéant.

Enfin, pour **F.O.-DGFIP**, **pourquoi lancer cette réforme maintenant ?** Y avait-il vraiment urgence à bouger un dispositif qui donnait satisfaction ? Surtout dans le contexte actuel ...

En cohérence avec nos positions sur le regroupement de missions à outrance, nous avons voté contre.

S'agissant du projet Sirhius, dans le droit fil de [notre expression en groupe de travail](#) le 9 octobre dernier, **F.O.-DGFIP** a dénoncé le côté soi-disant structurant de SIRHIUS qui obligerait l'administration, à ne le faire fonctionner que par la réduction drastique des effectifs actuels des services RH des DDFIP.

F.O.-DGFIP s'est aussi fait l'écho des inquiétudes des collègues des services RH en direction.

Sur l'outil en lui-même, **F.O.-DGFIP** espère qu'il sera plus ergonomique que AGORA. Sur ce dernier point, notre syndicat a cependant émis quelques doutes étayés par les difficultés de l'outil remontées des collègues douaniers du Centre de Services Ressources Humaines (CSRH) de Bordeaux : lenteur, fréquentes déconnexions, capacités de requêtage limitées. Ces mêmes remarques avaient été soulignées lors d'un CHS ministériel de novembre 2017 par la délégation FO Finances.

F.O.-DGFIP s'est aussi fait l'écho des inquiétudes des collègues des services RH en direction qui voient arriver l'échéance de la fin 2018, synonyme de transfert d'une grande partie des travaux (et des agents !) vers les 10 CSRH du territoire. S'ajoute à ce bouleversement l'impact des élections professionnelles, dont la Direction Générale semble vouloir minimiser la portée en expliquant que le vote électronique allégera les tâches. De même, nous avons pointé l'incohérence consistant à réduire les effectifs des services Rh des DD/RFIP au moment où l'administration souhaite déconcentrer l'affectation fine au département.

Enfin, **F.O.-DGFIP** a demandé pourquoi les organisations syndicales en local n'assistent pas aux comités de suivi (COSUI) qui commencent à se réunir dans les directions sièges des 10 futurs CSRH.

Selon les réponses de l'administration, les aspects immobiliers (implantations des CSRH), formation professionnelle et travaux pré-bascule dans SIRHIUS seraient sous contrôle.

L'outil SIRHIUS sera effectif pour toute la DGFIP à partir de fin mai 2018.

Si la date de démarrage national du fonctionnement en « mode CSRH » est désormais autour de fin novembre/début décembre 2018, un panel de 5 directions préfiguratrices se lanceront dès la fin mai 2018 avec le CSRH de Tours et le Service d'Information aux Agents (SIA) de Melun : L'Indre, L'Indre-et-Loire, Le Loir-et-Cher, Le Loiret et la Seine-et-Marne.

L'outil SIRHIUS, lui, sera effectif pour toute la DGFIP à partir de fin mai 2018, la bascule de AGORA et GAT/GAP vers SIRHIUS s'effectuant le week-end des 25 au 27 mai 2018 et la 1^{ère} paye DGFIP sous SIRHIUS étant prévue pour juillet 2018.

Pour F.O.-DGFIP, il est donc démontré que la gestion RH pouvait se faire à iso-périmètre d'organisation sans avoir à créer des superstructures telles que les CSRH !

En réponse à **F.O.-DGFIP** sur les difficultés SIRHIUS relevées par les collègues douaniers, selon la Direction Générale, la situation était

particulière (coexistence avec un applicatif RH douanier) et serait rentrée dans l'ordre depuis début 2018.

Sur l'absence des syndicats dans les COSUI des villes sièges de CSRH, la réponse est la suivante : « on ne convie pas nécessairement les organisations syndicales dans les COSUI techniques » Ah bon ? De peur qu'ils ne comprennent pas ? ... Ou qu'ils comprennent trop bien ?

Compte tenu du fait que la bascule vers SIRHIUS n'imposait en rien les CSRH, nous avons voté contre.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez pour recueillir notre avis sur des projets de réorganisation des services. S'il est une constante dans les différents sujets abordés dans les Comité Techniques de Réseau, c'est bien la tendance lourde à regrouper, fusionner et créer des entités administratives toujours plus grosses au nom sans doute du « big is beautiful » prôné par la technostructure. Les deux points de l'ordre du jour de ce CTR n'y font pas exception. Avant d'aborder ces deux points, vous nous permettrez d'évoquer le contexte général car la DGFIP ne vit pas hors sol.

Ainsi, les annonces du premier ministre le premier février dernier ont provoqué un certain émoi dans la sphère fonction publique d'une part du fait de leur brutalité et d'autre part du fait qu'elles sont intervenues sans attendre les remontées du terrain dans le cadre du forum de l'action publique et de ses déclinaisons régionales. Ce dernier point confirme s'il en était besoin que cette opération relevait davantage d'une communication visant à contourner les organisations syndicales que de tenir compte des propositions qu'auraient pu faire les personnels de la Fonction Publique. Nous nous sommes d'ailleurs laissé dire que les personnels ont su éviter ce piège d'où le très relatif succès remporté par cette pseudo-consultation.

Il n'en demeure pas moins que ces annonces que nous pouvons, à ce stade, qualifier de prématurées nourrissent une nouvelle fois les inquiétudes. L'ouverture concomitante de tous les chantiers dans la logique du « en même temps » concept très en vogue depuis l'avènement du « nouveau monde » pourrait finir par lasser les plus modernes. Ainsi, pour bien préparer l'opinion publique, voici que la Fonction Publique, le statut général et les

statuts particuliers se trouvent désignés comme autant de freins à l'émergence d'un « État start up ». Au nom d'une conception très spéciale de la justice et de l'égalité, la sécurité de l'emploi et non pas l'emploi à vie si cher à nos détracteurs relèverait d'une anomalie qu'il conviendrait de corriger au plus vite tant elle serait insupportable à nos concitoyens. Au-delà du fait que les questions posées dans les sondages n'actionnent pas obligatoirement les sentiments les plus nobles chez l'être humain, cette campagne de dénigrement des fonctionnaires ressemble à s'y méprendre à celle qui a précédé l'augmentation de la CSG pour les retraités. En effet, pendant que l'on désigne au peuple les avantages supposés de certains, il ne voit pas ceux, bien plus grands, d'autres. Cette recette est vieille comme le monde, nous pourrions dire comme l'ancien monde : « quand le doigt montre la lune, l'imbécile regarde le doigt ».

Nos concitoyens ne sont pas si naïfs et savent très bien que le statut constitue une garantie d'égalité de traitement et de neutralité pour eux. Nos collègues non plus et imaginent très bien ce que pourrait générer un dispositif de départ volontaire dans les administrations restructurées. Demain, à la DGFIP, en cas de suppression d'emploi, il serait facile en ne proposant que des affectations éloignées de pousser les gens vers la sortie. Demain, les collègues voient très bien ce que pourrait donner la rémunération au mérite dans une administration de travail d'équipe sur fond de conditions de travail dégradées. Demain, ils imaginent très bien, s'ils étaient contractuels ce que serait leur quotidien dans un contexte de management par le stress. Les menaces sur les missions sont nombreuses : avenir du comptable public, contrôle fiscal, cadastre, publicité foncière, recouvrement. De nombreuses pistes aujourd'hui explorées figurent dans le rapport Attali qui date de

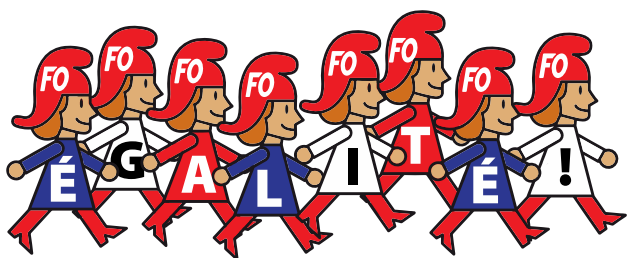
2008. On peut y lire qu'il serait notamment pertinent de créer une agence pour l'impôt, une autre pour la comptabilité publique.

Ce contexte ne nous met pas dans un état d'esprit favorable pour examiner ce que vous nous proposez à l'ordre du jour. En premier lieu, vous souhaitez recueillir notre avis sur la création d'un pôle national d'apurement administratif par fusion des deux pôles interrégionaux existants à Toulouse et à Rennes et du service des établissements publics locaux d'enseignement basé à Clermont-Ferrand. Vous invoquez, pour justifier ce projet d'une part des difficultés liées à l'organisation actuelle et d'autre part un allègement des tâches du fait de la diminution du nombre de comptes. Si le relèvement des seuils généré par la mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale est une réalité incontournable, en revanche, nous ne sommes pas convaincus par l'argument des difficultés liées à l'organisation actuelle notamment sur les deux autorités décisionnaires qui seraient source de complexité. Sur la base d'argument de ce type, demain on pourrait imaginer regrouper encore de nombreuses missions sous une seule autorité décisionnaire au seul motif que ce serait plus efficace. Ou alors, vous seriez en train de nous expliquer que les procédures seraient appliquées différemment en fonction de l'autorité décisionnaire ce qui pose une autre nature de problème. Vous évoquez, notamment, des difficultés en matière de transmission des décisions aux chambres régionales des comptes (CRC) mais, pour autant

que nous le sachions, les chambres régionales des comptes semblent se satisfaire de l'organisation actuelle. Enfin, nous n'avons aucune garantie sur le maintien à terme du site de Toulouse. Nous reviendrons, au cours de la discussion, plus en détail sur les inquiétudes des personnels, sans refaire les débats du groupe de travail.

S'agissant du projet Sirhius, nous ne confondons pas l'outil et les réorganisations en matière de GRH. Tout se passe en effet comme si la bascule dans ce nouveau système d'information des ressources humaine emportait de fait la création des 10 centres de services des ressources humaines (CSRH) et du service d'information des agents (SIA). Rien en effet n'obligeait à cette réorganisation et SIRHIUS aurait parfaitement fonctionné à iso périmètre AGORA. De plus, nous voyons une certaine incohérence à souhaiter en même temps déconcentrer la gestion des personnels sur le sujet notamment des mutations et ponctionner des emplois dans les services RH pour faire fonctionner les CSRH. Si nous reconnaissons des avancées ergonomiques par rapport à AGORA, la confusion entretenue entre l'outil et la réorganisation des services RH nous amène à une grande circonspection. Indépendamment de l'outil, ces réorganisations procèdent de la tendance lourde évoquée en début de propos soit regrouper et regrouper encore. Pour **F.O.-DGFIP**, le risque de voir le peu d'humanité restant dans la GRH s'effiloche est réel.

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT



**DÉFENDRE
LA RÉPUBLIQUE**
en mars !

**TOUS EN GRÈVE
ET DANS LES MANIFESTATIONS
LE JEUDI 22 MARS**

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)